

Passeport pour une nouvelle approche de la culture

La démarche de réflexion et de mise en oeuvre du Passeport Loisirs et Culture a mobilisé, sous différentes formes, de nombreux acteurs (institutions et professionnels de terrain) de l'action sociale et de l'action culturelle pour une journée de réflexion le 15 juin dernier. Le LARES a apporté sa contribution au travail de cette journée avec l'intervention de Sophie Le Coq, chercheuse au LARES-Rennes II.

En voici quelques extraits.

Une nouvelle configuration temporelle dans l'espace urbain

La ville d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier. Nous ne sommes plus dans une ville industrielle dans laquelle les temporalités étaient largement déterminées par la séparation travail/non-travail, c'est-à-dire dont le rythme de la vie urbaine se calquait principalement sur celui de la production. Dans cette ville industrielle, le temps hors-travail était une sorte de résidu et se composait d'activités domestiques au sens large. Ce temps hors-travail a été qualifié de temps libre parce qu'il semblait échapper aux contraintes collectives et relever du choix individuel...

Modes de vie et nouvelles approches de loisirs

La demande de loisirs est de plus en plus diversifiée. Ce constat peut se comprendre au regard de ce que nous notions précédemment : nos relations sociales quotidiennes sont davantage synchronisées par des dispositifs individuels de sorte que nos vies quotidiennes sont de plus en plus singulières et donc plurielles. Ce qui ne veut pas dire que nous serions dans une société de plus en plus individualiste, ou individualisante, loin s'en faut...

Les activités de loisirs sont prises d'assaut par le secteur marchand, lequel a bien perçu la prépondérance de cette tendance à la singularité et a su réhabiliter l'homo ludens, cette dimension ludique du loisir. Que l'on pense aux complexes aquatiques implantés en périphérie des villes, aux multiplexes cinématographiques, ou encore aux salles de jeu Sega qui investissent les centres urbains.

Les pratiques de loisirs se construisent aussi ailleurs que dans des espaces organisés ; elles deviennent même un prétexte pour s'auto-organiser. À titre d'exemple, on pense aux regroupements de personnes autour d'activités culturelles ou artistiques que l'on nomme friches artistiques, culturelles, lieux intermédiaires, etc...

Toutes ces remarques nous incitent à pointer un véritable enjeu collectif sur le pan des activités de loisirs, notamment en termes d'action publique...

“Accès à” sous entend “inégalité d'accès à”...

Poser la question de l'accès aux loisirs, c'est sous-entendre l'inégalité d'accès aux loisirs. Cette évidence résulte de notre histoire sociopolitique dans laquelle les sciences sociales ont aussi leur part de responsabilité. Cet implicite (accès à/inégalité d'accès à) s'exprime particulièrement bien dans le domaine culturel. Les évaluations des dispositifs mis en œuvre depuis la fin des années 50, pour répondre à une volonté publique de permettre l'accès le plus massif à la culture, concluaient que la fréquentation des lieux de culture -autrement

nommés les biens symboliques- n'était pas seulement conditionnée par des moyens financiers mais aussi par des dispositions incorporées sensées qualifier les groupes sociaux, voire les classes sociales.

Ces propos se sont largement diffusés dans le corps social devenant au gré du temps de véritables évidences sociales tant pour les représentants institutionnels, les professionnels des secteurs de l'action sociale, de la culture, que pour le simple lambda.

Pourtant (de nombreuses études le montrent) le fait de participer à la vie culturelle de manière régulière et diversifiée suppose, aujourd'hui comme hier, de cumuler un maximum d'atouts favorisant l'accès à la culture (diplômes, revenus élevés, proximité de l'offre culturelle, familiarité précoce avec le monde de l'art, etc...) et ceci se retrouve surtout chez les cadres et, dans une moindre mesure, chez les professions intermédiaires.

Nous sommes ainsi amenés à revendiquer un droit fondamental : le droit à la culture pour tous. Mais de quelle culture parle-t-on ? Celle que l'on désigne comme digne d'être universellement admirée par ceux qui détiennent le pouvoir de décréter ce qui est admirable et de rejeter ce qui ne l'est pas ?...

La preuve par la confrontation

L'ensemble de ces questionnements, de ces remarques, ne vaudra que si nous les confrontons aux expériences concrètes des professionnels de l'action sociale, culturelle, sportive. L'exposé précis, concret, d'expériences de ces professionnels peut permettre de réhabiliter les utilisateurs sous leurs dimensions sociales et non plus seulement sous le seul visage du "client", c'est-à-dire de les saisir dans leur globalité et non plus les sérier selon les domaines d'interventions professionnels.

L'intégralité de l'intervention de Sophie Le Coq figure dans la synthèse de la journée du 15 juin diffusée à tous les participants et disponible à l'APRAS.

Édition : Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale, 6, cours des Alliés, CS 84304, 35043 Rennes Cedex
☎ 02.99.31.52.44 - Fax 02.99.30.81.17 - E-mail : contact@apras.asso.fr

Directeur de la publication : Philippe Caffin
Rédaction : Irma Poulard, Daniel Erhel, Philippe Caffin
Maquette : Sylvie Rault

Imprimerie : O.S.C.R., 6 cours des Alliés, 35043 RENNES CEDEX



Cohésion sociale !

Il est des mots ou des formules qui se glissent subrepticement dans le vocabulaire commun, s'installent et s'imposent vite sur le devant de la scène.

Chacun les emploie sans compter, comme des mots familiers. Parfois comme mots de passe, sorte de viatiques, incontournables.

Il en est ainsi de la “cohésion sociale”.

Si on s'en tient au Robert : “la cohésion c'est le caractère d'un ensemble dont les parties sont unies, harmonisées”.

Le chantier est de taille et appelle à mon sens le débat qui n'a pas lieu.

Débat sur l'analyse de la situation que la fracture sociale (à laquelle répond à l'évidence la cohésion sociale dans l'esprit du gouvernement) ne suffit pas à définir : il n'y a certainement pas consensus aujourd'hui sur ce que recouvrent les inégalités, la pauvreté, l'exclusion et leurs causes,...

Débat sur le projet de société qu'évoquent “l'unité”, “l'harmonie”... contenues dans le mot cohésion.

Débat sur la manière de parvenir à cohésion sociale.

À ce sujet, je me permets d'attirer l'attention sur un point : la participation et l'implication des habitants, très à la mode il y a peu de temps, semblent retomber dans l'oubli. Dommage, car la parole de ceux qui constatent, ignorent ou vivent au quotidien l'exclusion me paraît indispensable.

La nécessaire utopie -mobilisatrice et créatrice- est, à mon sens, de croire que les acteurs de la reconstruction sociale, ce sont les citoyens, avec qui se fera, ou ne se fera pas, la cohésion sociale !

Philippe Caffin,
Directeur de l'APRAS.

Du côté de l'APRAS

Veille éducative

C'est dans le cadre d'un diagnostic préalable à la mise en place de la “Veille éducative” à Rennes que l'APRAS a organisé le 7 juillet dernier un séminaire qui a réuni une soixantaine de participants, dont la moitié membres de l'Education Nationale (inspecteurs, principaux de collèges, conseillers techniques, directeurs). Travail d'analyse et de réflexion commune autour de situations de jeunes “décrocheurs” puisque tel est l'objet central de la Veille Educative. Réflexions sur les modes d'interventions de chaque acteur et sur les articulations nécessaires pour assurer la “continuité éducative” que vise la Veille Educative. La suite est logiquement l'expérimentation d'un poste de coordination destiné à renforcer les liens entre acteurs éducatifs et sociaux autour de situations difficiles, là où un travail coordonné existe et faciliter

la mise en oeuvre d'un travail coordonné là où il n'existe pas.

Une certitude pour tous : de la qualité des relations entre acteurs de cultures différentes (enseignants, éducateurs, animateurs, principaux de collèges, travailleurs sociaux) dépend la cohérence de l'accompagnement des jeunes en difficulté et bien souvent de leur famille.

Fins de missions

► L'APRAS assure, pour le compte des partenaires qui la composent, des missions de durée variable. Nota Bene a déjà fait état de la fin de la mission sociale Baderot mise en place il y a 10 ans à la demande de la Ville de Rennes, de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'OPHLM de Rennes. Cette durée de mission est exceptionnelle.

► En décembre, prendra fin la mission

de l'APRAS concernant l'expérimentation d'une nouvelle forme de gestion d'équipements de proximité axées essentiellement sur l'écoute et l'accompagnement d'idées et d'initiatives d'habitants. Au terme de ces 3 années -dont Nota Bene présentera dans son prochain numéro quelques conclusions-, les “Maisons” Marion du Fauouët et Héloïse rejoindront la Maison des Familles (Cleunay) dans une association qui s'ouvre à cette pratique de l'émergence et de la dynamique de proximité.

► En décembre, prendra fin également une mission confiée à l'APRAS concernant l'ancien centre social de la Poterie. Après deux années de cheminement avec des habitants, des associations du quartier, la Maison du Ronceray, portée par une association créée en mars 2004, a été inaugurée sous son nouveau nom le 14 octobre dernier.

Espaces Sociaux Communs

Sur la base de la charte des Espaces Sociaux Communs adoptée par la Ville de Rennes, la Caisse d'Allocations Familiales et le Département en 2003, l'APRAS poursuit sa mission d'accompagnement des équipes vers les futurs Espaces Sociaux Communs. Pour le Centre, Kléber ouvrira en octobre 2005, suivi du Blosne quelques mois plus tard. Villejean ouvrira fin 2006 dans une configuration particulière puisque l'Espace Social sera sur 2 sites : sur la Dalle Kennedy dans de nouveaux locaux pour le nouvel Espace et à Doyen Colas qui devrait centrer l'activité des partenaires autour de l'enfance.

Invitation

Les forums de l'APRAS

Les Forums de l'APRAS ont pour objet de s'informer, échanger, construire ensemble...

Ils donnent priorité au témoignage et à l'échange entre tous les participants.

Ils sont ouverts aux décideurs, aux institutions et aux professionnels concernés par le thème.

lundi 13 décembre 2004
15h30-17h30

Maison du Champ de Mars
(6 cours des Alliés à Rennes)

La mission sociale Baderot
10 ans de présence, de dialogue et de partenariat social au services des habitants

avec le témoignage de professionnels qui ont participé à cette expérience.

SOMMAIRE

Edito	p. 1
Du côté de l'APRAS	p. 1
“Fragilités psychologiques et troubles de la vie sociale”	p. 2
Le Tableau de bord est sorti	p. 3
Passeport pour une nouvelle approche de la culture	p. 4

Fragilités psychologiques et troubles de la vie sociale

Rôle des institutions, pratiques des professionnels

Après une première phase d'études centrée sur l'analyse du cadre légal, l'APRAS s'est engagée, avec ses partenaires concernés, dans une démarche plus pragmatique.

Quatre groupes de travail consacrés à l'hospitalisation d'urgence, aux hébergements spécifiques, à l'habitat social et ses relations avec la psychiatrie, aux pratiques professionnelles et au partenariat de territoire ont réuni institutions et professionnels "de terrain".

Nous présentons ici quelques conclusions de ce dernier groupe qui a réuni des professionnels de Maurepas du CDAS, du CCAS, du CHGR, de la Mission Locale, d'Optima, de l'OPHLM, d'Aiguillon Construction, d'Espace Habitat, du Bureau de Police, avec la collaboration de l'ATI et de l'APASE. Animé par Jean-Yves Broudic, consultant, avec le concours de Daniel Erhel de l'APRAS, il a débouché sur la mise au point d'une expérimentation d'instance de réflexion et d'échanges entre professionnels sur des situations complexes. Une "charte de fonctionnement de cette instance" en décrit le cadre. Nous en livrons ici les principaux points.

Regards croisés

Le fonctionnement de cette instance de travail repose sur la mise en oeuvre d'un regard croisé de plusieurs professionnels aux compétences diverses, sur des situations présentées, selon les critères suivants :

u il s'agit de situations pour lesquelles il y a apparemment intrication de difficultés sociales et de troubles pathologiques d'ordre psychologique ou psychiatrique (avérés ou estimés par le professionnel) ;

u il ne s'agit pas de situations pour lesquelles une intervention est à mettre en place dans l'urgence ;

u il s'agit de situations qui mettent à mal le professionnel : absence de solutions, mauvaises relations d'aide ou d'accompagnement, souffrance ou malaise du professionnel... Le profession-

nel juge la présence utile. Cette disposition vise à ce que le professionnel se sente pleinement actif par rapport à la situation qu'il connaît et suit, sans s'en sentir dépossédé par une instance tierce.

Objectifs affichés ou effets attendus

A partir des diverses expériences similaires, on sait que les effets de ce type de travail peuvent être :

u un nouveau regard des professionnels sur la situation présentée et, au-delà, sur d'autres ;

u une rupture de la relation duelle : personne en difficulté / professionnel ;

u l'exploration d'une nouvelle piste de travail ;

u la définition d'une stratégie concertée d'intervention des professionnels vers la personne ; éventuellement la

nel a besoin d'un appui et souhaite en parler...

u il s'agit à la fois d'études de situations (où sont présentes les deux dimensions : complexité de la situation et problématique d'une personne ; difficultés ou limites diverses du professionnel dans sa mission) et de réunions de travail qui peuvent déboucher sur des pistes de travail nouvelles.

Une telle instance de travail est donc différente des interventions de type "Supervision" ou "Analyses de pratiques" dans les services et institutions, car ce type d'échanges n'a pas cette dimension inter-institutionnelle.

Une instance à deux niveaux

Un premier cercle de professionnels assure le "fil rouge", la continuité et le

désignation d'un interlocuteur principal, une orientation vers un service adéquat...

u un meilleur accompagnement des personnes et un meilleur service et soutien ;

u pour les professionnels qui y participent, un éclairage et une formation sur des problématiques nouvelles. Il est par ailleurs convenu que d'une réunion à l'autre, il sera possible de faire un retour sur les conséquences ou les effets (positifs ou négatifs) de telle ou telle intervention (ce qui veut dire que les situations étudiées sont évoquées dans une nouvelle réunion).

Déontologie

La mise en place d'une telle instance de travail nécessite la définition d'un cadre et de règles, reposant sur les principes de respect de la liberté de la

cadre de ce dispositif. Ce sont ces personnes qui peuvent être interpellées par les professionnels du quartier pour proposer une situation, qui arrêtent les situations à analyser, et qui sont présentes aux réunions de l'instance avec d'autres professionnels concernés du second cercle.

Les membres de ce 1er cercle sont des personnes identifiées du CPM, du CDAS, du CCAS et de la Mission Locale. Leurs coordonnées sont communiquées au second cercle.

Un second cercle est composé de tout autre professionnel des services sociaux ou services publics du territoire du quartier, qui peuvent participer à un double titre : soit en étant directement demandeur pour une situation, soit en étant sollicité par un autre profession-

nel, garantis par le droit, et des règles déontologiques propres à chaque intervention professionnelle.

Dans cette instance, l'échange entre professionnels reposera sur les éléments suivants :

u le rappel en début de chaque réunion du respect du secret professionnel et du cadre de l'information partagée ;

u l'étude de situations dans le cadre de l'anonymat, même si certains membres de la commission connaissent nommément la personne ;

u l'information de la personne concernée par la réunion mise en place est laissée à la discrétion du professionnel qui sollicite cette réunion et qui a un lien direct avec elle ;

u les professionnels du CHGR excluent la recherche d'informations sur les antécédents psychiatriques de la personne, notamment sur les hospitalisa-

tions éventuelles ;

u les traces écrites de l'examen de cette situation dans cette instance sont limitées : aucun dossier administratif ou de situation n'est constitué, aucune note commune n'est produite à l'issue de la réunion, seule une liste de situations est tenue à jour par les membres du premier cercle.

Concrètement

u l'instance de travail se réunira tous les 2 mois, chaque réunion permettant l'examen de 2 situations ;

u la fonction de secrétariat est limitée, elle est assurée conjointement par les membres du 1er cercle ;

u l'expérience est partie pour 2 ans avant évaluation.

Concrètement

u l'instance de travail se réunira tous les 2 mois, chaque réunion permettant l'examen de 2 situations ;

u la fonction de secrétariat est limitée, elle est assurée conjointement par les membres du 1er cercle ;

u l'expérience est partie pour 2 ans avant évaluation.

En début de ce mois d'octobre, nous avons eu le plaisir d'adresser le CD Rom du Tableau de Bord Social des Quartiers Rennais, Année 2003. Nous tenons à cette date annuelle de sortie, qui, si elle peut paraître tardive à certains de nos lecteurs les plus assidus, est en réalité précoce (les échanges avec d'autres observatoires ou d'autres villes nous ont permis de nous en rendre compte).

La nouvelle année à peine enclenchée, la collecte commence et se poursuit jusque... mi-août. Date à laquelle nous parviennent les dernières données, mais néanmoins cruciales. Le traitement et l'analyse, s'ils s'étalent sur toute l'année, connaissent leur paroxysme au cours et à la fin de l'été (c'est en général à cette période que nous sollicitons des professionnels de différentes institutions pour vérifier certaines hypothèses, partager nos questionnements...). Il faut en effet que les dernières analyses soient bouclées pour mi-septembre. Rappelons que le Cd Rom est techniquement réalisé par le bureau d'étude Nantais COMPAS-TIS.

De la fraîcheur et du recul

Pour autant nous avons en tête l'importance de la "fraîcheur des données" et il nous semble en effet fondamental que vous ayez au moins le dernier trimestre de l'année pour disposer des données de l'année précédente. Malgré tout, nous essayons au travers de cet outil de vous permettre d'accéder à un certain recul, car la lecture d'une année seule ne permet souvent pas de discerner les évolutions des problématiques et des territoires.

Un outil vivant

Les évolutions que vous découvrez chaque année sont souvent le fruit des échanges, des sollicitations et des besoins exprimés par les élus, les professionnels et les différents acteurs intervenant sur les quartiers...

Ce n'est pas un document public !

Ce CD Rom est destiné aux décideurs et aux professionnels rennais intervenant principalement dans le champ social. Si un certain nombre de données pourrait être accessible au grand public (ainsi toutes les données issues du recense-

ment de la population), tel n'est pas le cas de la plupart. Certaines nécessitent une bonne connaissance des dispositifs sociaux. D'autres présentent un caractère plus sensible - quand bien même nous veillons aux règles statistiques imposées par la CNIL... Cet outil ne doit permettre en aucun cas de stigmatiser telle ou telle population ou tel ou tel quartier parce qu'il comprend une population étrangère importante, de nombreux bénéficiaires du RMI, un taux plus élevé d'élèves en retard scolaire... Cependant nous permettons aux étudiants dans les carrières sociales (parmi les filières que nous autorisons, nous sommes davantage sollicités par les étudiants en sciences sociales, parfois en sciences politiques) ainsi qu'aux associations intervenant dans le secteur socio-culturel ou les associations ou comités de quartiers d'y avoir accès ; mais dans ce cas cette consultation a lieu dans locaux de l'APRAS, ce qui nous permet d'accompagner la découverte et la compréhension de l'outil.

La charte des dispositifs d'observation sociale

Nous rappelons à ce propos qu'une charte signée en 2001 sur les dispositifs d'observation sociale notamment par le Préfet, le Maire, le Président du Conseil général, l'Inspecteur d'Académie, le Directeur de la CAF... garantit un cadre précis tant pour la réalisation des observatoires (règle de collecte, de traitement...) que pour la diffusion. Elle permet aux organismes de mettre à disposition des données sensibles tout en restreignant leur diffusion à quelques partenaires.

Un outil original par sa dimension collective

L'originalité de cet observatoire est

qu'il est collectif, par les institutions présentes au sein de l'APRAS. Ce n'est pas l'observatoire d'une collectivité ou d'une institution, comme c'est le cas la plupart du temps. Cette dimension lui permet une indépendance dans ses réalisations et par là confère une bonne légitimité.

Au final: Un tableau de bord qui n'est plus...

seulement un tableau de bord

C'est le nom qu'on lui a donné à sa naissance en 1991, car c'était en effet ainsi qu'on pouvait identifier cet outil. Aujourd'hui si les tableaux et leur dimension graphique demeurent présents, l'outil a fait place aux commentaires, aux analyses, aux réflexions. Les animations font également partie intégrante de la démarche autant pour faire connaître le travail que pour l'enrichir, puisque ces moments nous permettent d'entendre et de partager les réflexions, les interrogations, les intuitions des uns et des autres...

Nous avons encore beaucoup d'idées...

Des pistes restent à explorer autant sur le contenu que sur les formes de diffusion. Et l'avis des utilisateurs et des partenaires est toujours le bienvenu.

Le Tableau de bord en chiffres

► 72 : c'est le nombre de services ou structures qui participent annuellement à sa collecte

► 961 indicateurs présents dans la base de l'observatoire

► 382 indicateurs mis à jour en 2003

► 366 indicateurs présentés dans le CD rom du Tableau de bord 2003

Les nouveautés du tableau de bord Données 2003

Regard sur les territoires prioritaires du Contrat de Ville

- une entrée Territoires Contrat de Ville pour les thématiques Démographie, Action Sociale, Emploi Insertion.

- dans le "détail iris", un sous-total "territoire Contrat de Ville".

- des analyses spécifiques Quartier/Territoires Contrat de Ville.

De nouveaux indicateurs

- les chiffres issus du recensement sur la population étrangère,

- les demandeurs d'emploi étrangers,

- les bénéficiaires de la carte de bus,

- les familles et les allocataires CAF,

- le nombre global de demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie par quartier examinées sur une année.

"Commentaires", analyses, questions, hypothèses...

N'hésitez pas à ouvrir cette petite fenêtre "Commentaires" qui vous aidera à mieux vous approprier les chiffres, à distinguer plus rapidement les évolutions significatives et à partager avec nous les questions restées ouvertes...

Un travail collectif jusque dans les commentaires

Les analyses de la thématique Emploi-Insertion ont fait l'objet d'un travail collectif avec la Mission Locale et le CCAS. Merci encore à tous les professionnels qui se sont investis dans cette relecture et qui ont exprimé leur point de vue. Le Tableau de bord n'en est que plus riche.

Contact : Irma Poulard
i.poulard@apras.asso.fr